

**1<sup>ère</sup> réunion des Présidents du REFRAM**

Lundi 16 novembre 2009 – Marrakech

*Introduction de M Michel Boyon, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel*

Madame la Présidente, chère Béatrice,  
Monsieur le Président, cher Ahmed,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Délégué de l'OIF,  
Chers amis,

Je voudrais tout d'abord remercier le Président Ghazali pour son accueil et vous dire combien je suis heureux de vous retrouver ici, à Marrakech, pour la première réunion des présidents des institutions de régulation francophones. Depuis notre réunion fondatrice à Ouagadougou le 1er juillet 2007, nous avons travaillé, sous la présidence de M. Tiao puis de Mme Damiba, dont je salue l'action à la tête du REFRAM, à la construction de ce nouveau réseau, à la réflexion sur ses missions et sa spécificité.

Notre réseau est francophone, c'est bien évidemment l'élément fondateur de sa différence. Cela ne signifie pas seulement que nous ayons la langue en partage, nous possédons aussi en héritage commun ce qu'elle a exprimé dans les siècles passés, cette langue qui pour le Général de Gaulle est par excellence adaptée au caractère universel de la pensée. La francophonie est porteuse de valeurs universelles, et d'une conscience particulière de l'importance de la diversité culturelle.

Un autre élément de spécificité de notre réseau, qui tient à nos modèles de régulation, est d'être très attentif au rôle des contenus audiovisuels pour nos concitoyens, d'avoir un vrai sens de la responsabilité de nos instances dans l'évolution de nos sociétés. Dans notre modèle, les contenus comptent davantage sur les considérations purement techniques ou financières, ils sont un levier pour le pluralisme politique, pour la cohésion sociale, pour la diversité culturelle.

Ce modèle n'est pas dépassé du fait de la nouvelle ère technologique qui s'ouvre devant nous. Le numérique rend les contenus plus facilement accessibles, il permet leur diffusion sur tous les supports, notamment ce nouveau support qu'est internet. Sur tous ces réseaux, ce sont bien les contenus qui sont créateurs de valeur : ils demeurent au cœur de

l'économie numérique. Mais les contenus ne créent pas que des richesses financières : ils sont créateurs et vecteurs autant de produits culturels, de faits sociaux et politiques que de réalités économiques. C'est cette approche de la régulation que nous partageons et sur laquelle nous devons travailler, dans le cadre intellectuel et éthique commun que nous offre la Francophonie.

Après ces deux années de définition de nos priorités d'action, de constitution des bases pratiques de notre action commune – le site internet en est une manifestation concrète –, nous disposons désormais d'une feuille de route dont nous discuterons durant cette rencontre. Il est temps aujourd'hui d'aborder les sujets concrets qui nous réunissent et dont nous espérons un enrichissement mutuel.

Face aux défis que nous posent aussi bien les évolutions technologiques que la société, nos instances de régulation doivent prendre en charge de nouvelles missions. C'est un paysage audiovisuel de plus en plus complexe que nous devons réguler, complexe par le nombre des opérateurs, par l'arrivée de nouveaux professionnels venus d'autres secteurs comme les télécommunications, par la diversité des réseaux, mais aussi du fait des attentes en évolution permanente de nos publics. C'est pourquoi nous devons travailler au renforcement des capacités de régulation de nos instances, y travailler sérieusement, dans le respect des normes internationales, grâce aux coopérations que nous pouvons nouer. Respect du pluralisme politique, contrôle des concentrations économiques, diversité des contenus, respect du public, autant de matières sur lesquelles nous pouvons échanger.

Ensuite, nous devons aborder la question de la diversité culturelle et linguistique, pas seulement au travers de déclarations de principe et de belles citations, auxquelles certains veulent cantonner la Francophonie, mais au travers des mesures simples et précises que nous pouvons prendre, les uns et les autres, mais aussi tous ensemble, pour la garantir. Chacun de nous a la possibilité, dans la limite de sa législation, de promouvoir des contenus sur des critères de langue ou d'aire de production : si ce n'est pas le cas, c'est une demande à formuler au législateur. Tous ensemble, nous avons le devoir de faciliter le financement, la circulation et l'exposition des œuvres audiovisuelles francophones, sur tous les supports. C'est un rempart contre l'uniformité culturelle.

Ce ne sont pas seulement des constats que j'exprime devant vous ce matin, mais bien des pistes d'action qui déboucheront, je l'espère, sur des propositions à l'issue de nos séances de travail. Je suis convaincu que nous en avons tous la volonté.

Léopold Sedar Senghor disait que nous n'héritons pas la terre de nos parents, mais que nous l'empruntons à nos enfants. Les contenus audiovisuels et leur diffusion dessinent en partie le monde de demain : n'oublions jamais que nous avons la responsabilité d'agir aujourd'hui pour décider dans quelle société, dans quelle culture vivront nos enfants.